

Introduction

« Une société se définit par ses alliages et non par ses outils »

G. DELEUZE, F. GUATTARI, *Mille plateaux*

« Le trottoir est plus à moi qu'à vous et si vous n'étiez pas trois je me chargerais de votre affaire. » D'après le registre du commissariat de Belleville, c'est en ces termes que Martial Vialle, un ouvrier sellier de 32 ans, aurait expliqué à trois gardiens de la paix du quartier la raison pour laquelle il venait de les bousculer, rue de Pali-Kao la nuit du 15 juin 1873¹. Il les aurait ensuite traités de « canailles, voleurs, polissons, coquins », insultes qui, selon le rapport adressé le lendemain matin au commissaire, ont motivé son arrestation immédiate. Ces tensions, banales, constituent l'ordinaire des mains courantes des commissariats.

Des enjeux plus larges s'expriment pourtant derrière ce caractère d'évidence. La référence au « trottoir » le suggère d'emblée : à cette époque, ce morceau de ville ne sépare en effet les piétons des voitures que depuis une vingtaine d'années, et manifeste la plus grande rationalisation de l'espace urbain². Il apparaît ici en même temps rapidement approprié par les habitants. Il est vrai que la scène se déroule à Belleville, un quartier « populaire », intégré depuis à peine treize ans à la capitale et qui se distingue par une très forte identité territoriale. Martial Vialle, ouvrier qualifié, né dans ce qui est devenu le 20^e arrondissement et habitant depuis deux ans au n° 72 de la rue où se sont déroulés les faits, est un bon représentant de la population du quartier. L'altercation se déroule en outre en 1873, deux ans à peine après les événements de la Commune, et la méfiance à l'égard de la police reste sans doute tenace dans ce quartier qui fut un haut lieu de la lutte communarde. Elle a lieu la nuit, scansion faite d'ombre et d'isolement, qui facilite la vivacité des résistances. On comprend mieux l'opposition à ces « représentants de l'État »,

1 Archives de la préfecture de Police, Répertoire du commissariat de Belleville, 1871-1873.

2 Le premier apparaît rue de l'Odéon en 1781, mais la diffusion des trottoirs ne commence réellement qu'avec la loi du 7 juin 1845. Les quartiers excentriques sont évidemment les derniers concernés (voir B. Landau, « La fabrication des rues de Paris au XIX^e siècle », *Les Annales de la recherche urbaine*, (57-58), déc. 1992-mars 1993, p. 24-45).

au sens propre, qui apparemment ne faisaient que marcher. Mais ne faisaient-ils *que* marcher ? S'ils ne respectent pas exactement les consignes officielles, puisqu'ils sont trois et non deux comme l'impose le règlement du service, ce déplacement s'inscrit dans le cadre de leur service d'îlotage : ils sont surpris pendant une tournée, alors qu'ils suivent continûment l'ensemble de rues qu'ils ont à parcourir. Leur déambulation physique et ostensible n'est pas anodine, et cette marche assurée, répétitive et constante, transforme sans doute de manière imperceptible la nature et la signification de l'espace parcouru – jusqu'à ce qu'une résistance révèle le processus. Deux appropriations spatiales concurrentes s'affrontent donc dans cette banale altercation. Si l'ouvrier mobilise pour l'occasion des images consacrées de la figure policière, écho au stéréotype de l'agent « vidocquien », mi-policier, mi-malfaiteur, force reste aux gardiens, qui procèdent à son arrestation et peuvent en proposer, le lendemain et à deux cette fois, une justification cohérente. Le commissaire demeure méfiant : suivant les consignes préfectorales ressassées depuis une trentaine d'années, il laisse le prévenu répondre. Ce dernier ne nie pas les faits et reconnaît avoir « injurié les agents ». En dépit de son aveu, l'homme est finalement « laissé libre », selon la mention indiquée au bas de la notice, montrant que des aménagements s'opèrent après coup au commissariat.

Derrière ce récit d'une rencontre banale se dévoile donc un monde en tension fait d'appartenances, de réseaux sociaux, de transformations urbaines, d'institutions, de types de police, de hiatus, d'imaginaires, de contextes politiques... Et se pose une question : à qui, des policiers ou des habitants, appartient l'espace urbain ? Ou plus exactement, comme le suggère la résolution de l'affaire, quel espace partagé se construit entre eux, selon quels luttes, échanges et renoncements ? Tel est l'objet de ce livre.

La nouvelle police municipale : visibilité, confrontation et échange

La question n'est pas neuve, et encore moins à Paris. En matière de police, la France du XIX^e siècle apparaît marquée de forces plurielles, aux autorités souvent locales. La capitale française est dans ce cadre un territoire où le problème de l'ordre public se pose depuis longtemps de manière exceptionnelle, et qui se distingue, au moins depuis la création de la lieutenance générale au XVII^e siècle, par une présence particulière de forces de l'ordre variées³. La meilleure trace, pour le XIX^e siècle, en est l'existence de la préfecture de Police. Créé en 1800 par Napoléon Bonaparte, cet organisme unique en son genre

3 Sur les mutations de l'organisation policière et de ses rapports avec les Parisiens au XVIII^e siècle, voir notamment P. Piasenza, « Juges, lieutenants de police et bourgeois à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales HSS*, (5), 1990, p. 1189-1217.

bénéficie d'un statut à part, entre organisme municipal et organisme d'État. Le préfet de police, nommé par le pouvoir central, a en charge toute la police parisienne et apparaît comme une sorte de maire de Paris face au conseil municipal. De plus, le financement de cette police se fait pour moitié par chacune des deux autorités, ce qui lui procure des moyens exceptionnels : les effectifs et le budget sont plus importants, l'administration plus efficace que partout ailleurs. Cette position privilégiée fait de Paris un laboratoire en matière de modernité policière⁴.

Résultat de la superposition des politiques municipales et préfectorales, l'ordre quotidien de la rue est marqué par ces héritages et ces capacités. Il est alors assuré par des commissaires et des inspecteurs en civil, mais aussi, à partir de 1829, par des policiers en tenue créés par le préfet Debelleye pour améliorer les relations entre la police et les habitants. D'autres forces, militaires ou quasi militaires, mais toujours sous l'autorité au moins partielle du préfet, interviennent, comme l'armée, la garde nationale, la garde municipale ou la gendarmerie. Leurs modalités d'action sont proches : certains exercent une fonction de surveillance de planton, quand d'autres – l'essentiel – effectuent depuis les postes des patrouilles régulières dans la ville. Les inspecteurs de police, fondus dans la foule, interviennent enfin plus localement. En dépit de cette complexité, Paris est bien, dès le début du XIX^e siècle, marquée par la présence établie des forces de l'ordre.

Sous le Second Empire pourtant, en septembre 1854, la police municipale connaît une importante réforme, encore négligée des historiens, qui transforme en profondeur son fonctionnement et son rapport aux habitants. Elle est inspirée directement de celle menée par Robert Peel à Londres en 1830⁵. Les policiers en tenue de la préfecture de Police deviennent les principaux acteurs de l'ordre parisien, et, sans abandonner complètement leurs anciennes activités, expérimentent un nouveau principe d'action : chaque agent se voit assigné un ensemble fermé de rues appelé « îlot », qu'il parcourt en boucle pendant plusieurs heures, avant de céder sa place à un collègue. Afin de connaître parfaitement la géographie des lieux et leurs habitants, les mêmes agents restent affectés plusieurs années à leur îlot. La rotation des tournées est organisée de manière à ce que chaque îlot soit marqué en permanence, de jour comme de nuit, par une présence policière. Paris entre dans « la nouvelle dynamique de l'ordre⁶ » fondée sur la visibilité, la proximité et le mouvement : l'ensemble des rues de la capitale est désormais parcouru de manière

4 Voir J.-M. Berlière, *Le Monde des polices en France, XIX^e-XX^e*, Bruxelles, Complexe, 1997.

5 Contrairement à la France, la bibliographie sur le sujet est abondante. Un des derniers travaux sur le sujet est celui d'E. Reynolds, *Before the Bobbies : The Night Watch and Police Reform in Metropolitan London, 1720-1830*, Stanford, Stanford University Press, 1998 ; et A.T. Harris, *Policing the City : Crime and Legal Authority in London, 1780-1840*, Columbus, Ohio State University Press, 2004.

6 M. Bernard, « La nouvelle dynamique de l'ordre ». *Les réalités parisiennes sous le Second Empire*, DEA sous la direction de M. Perrot, université Paris-VII, 1983.

continue par un policier « ostensible » (selon les propres termes de la préfecture), au contact direct des habitants. Ces nouvelles dispositions bouleversent inévitablement les modes d'appropriation et d'occupation de la rue, ainsi que les relations entre ces agents et les habitants.

Le changement est d'autant plus important que les confrontations et les échanges perdurent. Comme l'indique le cas de Martial Vialle, ces policiers et ces modes d'action survivent au régime qui les a fait naître. Le service est interrompu quelques semaines en 1870, comme à chacun des changements de régime au cours du XIX^e siècle, mais cette rupture est la plus courte du siècle. En dépit du passage de l'appellation de « sergents de ville » à celle de « gardiens de la paix », la réforme de 1854 demeure la référence première et l'organisation du service reste identique. Cette police s'affirme même de plus en plus sous la III^e République et se prolonge jusque dans les années 1930. Bien que marquée par les évolutions politiques, elle s'inscrit dans une temporalité longue.

Fait notable, ce type de police inspiré du modèle londonien n'a véritablement été mis en place qu'à Paris. Son importation poursuit ainsi la tradition policière française et renforce l'originalité de Paris en la matière. Deux ans avant la réforme de 1854, la ville de Lyon avait pourtant tenté d'implanter ce même modèle de police. Mais il n'a jamais pu être pleinement réalisé et le préfet du Rhône a fini par y renoncer au bout de vingt ans. Les liens entre cette forme de police et la nature métropolitaine de la capitale sont sans doute plus forts qu'on ne croit et doivent être réinterrogés.

Des évolutions apparaissent d'ailleurs. En août 1910, le gardien de la paix François Pelleter est tué, rue Réaumur, au cours d'une arrestation difficile. Très vite, selon une pratique installée depuis une dizaine d'années, des funérailles publiques sont organisées. L'éloge funèbre du vice-président du conseil municipal, Maurice Quentin, explicite le *credo* du moment :

Au nom de la ville de Paris, je viens saluer la dépouille mortelle du brave Pelleter, victime de son dévouement. [...] Alors qu'un forcené menace la foule d'une arme redoutable, [il a agi] avec cet instinct de bonté et de bravoure qui fait le fond de l'âme parisienne. [C'est pourquoi] le cœur de la capitale a tressailli devant cette tombe⁷.

Les gardiens de la paix semblent au début du siècle devenus un emblème de la capitale, et, à travers elle, d'une civilisation menacée par de nouveaux dangers. Entamée avec la réforme de 1854, l'enquête se clôt au début des années 1910, avec l'affirmation de ce nouveau type de relation. D'autres phénomènes

7 Éloge funèbre du gardien de la paix Pelleter, reproduit dans le *Bulletin Municipal Officiel* du 23 août 1910 (archives de la préfecture de Police, dossiers « Victimes du devoir »). Pour plus de concision, nous utiliserons désormais les abréviations *BMO* pour le *Bulletin Municipal Officiel*, et *APP* pour les archives de la préfecture de Police.

confirment ce cadrage chronologique : en 1913, le préfet de police Célestin Hennion entame une importante réforme qui, sans remettre en cause la circulation policière, redessine l'ensemble de l'organisation des services sur le terrain. Le premier conflit mondial, l'année suivante, vient surtout modifier les habitudes et les certitudes qui se sont progressivement tissées entre les policiers ostensibles et les Parisiens.

Il convient donc de se demander ce qui s'est passé entre le moment où le policier ostensible devient le principal acteur de l'ordre parisien et celui où il apparaît comme un symbole de la capitale et de ses fonctions. Il n'est d'ailleurs pas sûr que l'évolution soit aussi linéaire : peut-on mettre sur un même plan la réforme de 1854, le micro-conflit territorial en 1873 et l'affichage public d'une relation de confiance en 1910 ? Ne correspondent-ils pas plutôt à trois regards qui se croisent mal, suggérant alors un changement plus complexe et contrasté ? Dès lors, quels liens entretiennent-ils entre eux, et quelles sont les relations entre policiers en tenue et habitants, à Paris, entre 1854 et 1913 ?

L'objet du présent travail est donc l'étude d'une relation police-société, saisie à travers la relation entre un type d'agent et la population d'un territoire donné. Pour cela, il faut aborder les conditions qui ordonnent la rencontre, la manière dont chacun perçoit l'autre, les échanges, les résistances et les évitements qui les associent, les implications institutionnelles, sociales et culturelles en jeu, mais aussi observer ce qui se produit dans cette interaction. Il est nécessaire dans ce but de multiplier les angles (représentations, institutions, pratiques) et les échelles d'analyse, qu'elles soient spatiales (du coin de la rue à la capitale européenne) ou temporelles (du bref instant de la rencontre au temps long de l'État).

Cette approche permet en premier lieu d'approfondir la connaissance des acteurs en présence. En les saisissant dans leur confrontation, il devient possible d'aborder des aspects qui ne se révèlent pas, ou peu, dans des approches plus statiques.

Elle amène en second lieu à étudier les influences réciproques entre des protagonistes parfois perçus séparément : dans quelle mesure cette nouvelle police pèse-t-elle (ou non) sur la société parisienne ? Et dans quelle mesure l'institution policière est-elle sensible (ou non) aux diverses sollicitations du corps social ?

À partir de ces interactions, elle invite enfin à appréhender un état de la relation police-société. Les protagonistes obéissant à des dynamiques et des temporalités décalées, répondre à cette question semble en fait illusoire si on la considère à un moment donné. En revanche, il est possible de saisir, au croisement de ces temporalités et de ces actions multiples, une évolution d'ensemble de la relation, qui correspond alors à une mutation plus lourde du rapport à l'ordre public, et à travers elle de la société, qu'il devient possible de questionner. À la fois ville et capitale, Paris, avec sa situation particulière sur le plan politique, urbain et policier est un lieu d'observation original, révélateur de mutations qui marquent finalement l'ensemble du territoire, tout en étant spécifique dans son intensité et ses formes.

Historiographies

Ce faisant, ce livre s'inscrit dans trois chantiers historiographiques, le premier étant évidemment celui de l'histoire de la police. Véritablement entamée vers la fin des années 1980, la recherche historique sur cet « objet sale » a connu un intense développement depuis une vingtaine d'années⁸. À la suite des recherches pionnières de Jean-Marc Berlière⁹ sur la III^e République, les travaux se sont penchés sur la fin du régime républicain et la transition avec le régime de Vichy, tandis que la sociologie de la police affinait la connaissance de ses rouages contemporains¹⁰. En amont, les XVII^e et XVIII^e siècles ont fait l'objet d'un intense travail collectif permettant notamment de rompre avec des ruptures trop vite proclamées¹¹. Les autres forces de l'ordre ont donné lieu à d'importantes recherches, comme la garde nationale parisienne ou encore la gendarmerie, objet d'un vaste chantier lancé en 2000¹². Les approches sur la force publique, de fait, ont été renouvelées. Les études sur les institutions et les administrations policières se sont poursuivies, la connaissance des espaces éloignés du centre parisien s'est enrichie tandis qu'ont émergé les premiers travaux comparatifs¹³. Mais ce sont surtout les propositions d'histoire sociale de la police qui ont été réalisées, que ce soit par l'étude de la production de savoirs policiers, des statuts sociaux des agents, ou des processus de « profession-

- 8 C. Emsley, H. Reinke, R. Lévy, « Les polices aux XIX^e et XX^e siècles : aperçus sur les historiographies anglaise, allemande et française », *Cahiers de la sécurité intérieure*, (17), 1994, p. 13-33.
- 9 J.-M. Berlière, *L'Institution policière en France sous la Troisième République*, Dijon, Université de Bourgogne, 1991, 3 volumes.
- 10 J.-M. Berlière, *Les Policiers français sous l'occupation*, Paris, Perrin, 2001 ; pour la sociologie, l'œuvre de Dominique Monjardet a joué un rôle décisif (D. Monjardet, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 1996). Les travaux des membres du CESDIP prolongent cette analyse sociologique de la police (René Lévy, Frédéric Ocqueteau, Fabien Jobard, Geneviève Pruvost...). Au croisement de l'histoire et de la sociologie sur la période contemporaine, on peut souligner le travail d'E. Blanchard, *Encadrer des « citoyens diminués ». La police des Algériens en région parisienne (1944-1962)*, thèse d'histoire sous la dir. de J.-M. Berlière, université de Bourgogne, 2008.
- 11 Il s'agit notamment des travaux de V. Denis, C. Denys, et V. Milliot. Les ouvrages et travaux collectifs rendent compte de cette activité. Voir par exemple C. Denys, V. Milliot, « Espaces policiers, XVII^e-XX^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine (RHMC)*, (50), janv.-mars 2003 ; et V. Milliot (dir.), *Les Mémoires policiers, 1750-1850. Écriture et pratiques policières du Siècle des Lumières au Second Empire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2006.
- 12 M. Larrère, *La Garde nationale de Paris sous la monarchie de Juillet. Le pouvoir au bout du fusil ?*, thèse sous la direction d'A. Corbin, université Paris-I, 2000 ; L. Girard, *La Garde nationale, 1814-1871*, Paris, Plon, 1964. Pour un aperçu des résultats des travaux sur la gendarmerie, voir J.-N. Luc (dir.), *Histoire de la maréchaussée et de la gendarmerie. Guide de recherches*, Maisons-Alfort, SHGN, 2005.
- 13 Voir par exemple M. Vogel, *Les polices des villes entre local et national : l'administration des polices urbaines sous la Troisième République*, thèse, université de Grenoble, 1993. J.-J. Gleizal, J. Domenach, C. Journès, *La Police : le cas des démocraties occidentales*, Paris, PUF, 1994 ; J.-M. Berlière, D. Peschanski, *Polices et pouvoirs au XX^e siècle : Europe, États-Unis, Japon, Bruxelles*, Complexe, 1997.

nalisation » qui tentent de les ordonner¹⁴. Dans la continuité des analyses d'Arlette Farge, d'autres travaux ont davantage intégré l'examen des modes de régulation sociale et compliqué la notion de « contrôle social », invitant alors à repenser les catégories d'analyse¹⁵.

En centrant l'étude sur un agent phare du monde policier du XIX^e siècle, le policier ostensible et quotidien de Paris, cette recherche s'inscrit dans ce travail d'ensemble. Elle poursuit en effet la connaissance des mondes policiers, puisque ce corps encore mal connu permet d'interroger la notion globale de « police » (ils la représentent) tout en dégagant les acteurs singuliers et les rouages complexes qui la composent. Elle nourrit l'examen d'un « monde des polices » fait de tensions, de liens et décalages entre différents services, soumis à des circulations comme à des temporalités multiples¹⁶. Elle invite également à reconsidérer la chronologie en portant le regard sur un XIX^e siècle un peu délaissé par les études sur la police, et sur un Second Empire qui fait plus particulièrement figure de vide historiographique¹⁷. Selon une rupture largement consacrée, ce dernier est généralement décrit comme autoritaire et « policier », la Troisième République apparaissant comme la source de la modernité à venir¹⁸. Or cette police visible et offerte au public est bien mise en place en 1854, puis reprise par le régime suivant. Il ne s'agit pas de proposer une « réhabilitation » du Second Empire, vaine, mais de prendre le sujet où il commence. Cela invite à la fois à mieux comprendre les spécificités de ce régime et à discuter la nature même de cette forme de police. Mais l'originalité de la démarche, si l'on peut dire, consiste surtout à considérer l'institution policière dans son rapport au corps social en général, c'est-à-dire à déplacer le regard de l'intérieur de l'institution vers ses zones de contacts avec la société. Sans négliger les cohérences propres à l'administration, cette focale, à vrai dire inévitable pour une police représentant l'ordre au contact quotidien des habitants, permet alors de saisir

- 14 Voir par exemple A.-D. Houte, *Le Métier de gendarme au XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2010. Pour le XIX^e siècle, les travaux sur Bertillon sont anciens, mais se prolongent, voir M. Kaluszynski, « Alphonse Bertillon et l'anthropométrie » dans *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle*, P. Vigier (dir.), Paris, Créaphis, 1987, p. 269-285 ; I. About, *La police des identités. Histoire comparée d'une administration d'État en France et en Italie*, thèse sous la dir. de G. Noiriel, Institut universitaire de Florence, 2008. Pour le XVIII^e siècle, voir V. Milliot, *Les Mémoires policiers, op. cit.*
- 15 A. Farge, *La Vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1986. Pour le XIX^e siècle, voir A. Nugues-Bourchat, *La Police et les Lyonnais au XIX^e siècle*, Grenoble, PUG, 2010.
- 16 J.-M. Berlière, *Le Monde des polices en France, XIX^e-XX^e*, Bruxelles, Complexe, 1997.
- 17 La monarchie de Juillet a suscité plus de travaux, comme ceux de Jean Tulard (*La Préfecture de Police sous la monarchie de Juillet*, Paris, 1964) ou d'Annie Lauck (*Les représentations de la police parisienne de la Restauration à la monarchie de Juillet (1814-1832)*, thèse sous la direction d'A. Corbin, université Paris-I, 1996. M. Bernard, *Les Réalités policières sous le Second Empire*, DEA sous la direction de M. Perrot, université Paris-VII, 1983 ; J.-M. Berlière, *Le Monde des polices en France, op. cit.*
- 18 Voir H.-C. Payne, *The Police State of Louis Napoléon Bonaparte*, Seattle, University of Washington Press, 1966.

les frontières de cette institution, de mieux en comprendre la nature et d'interroger sa capacité à transformer le monde social. En même temps, elle fait des individus « ordinaires » et du corps social, souvent objets du travail institutionnel, des acteurs à part entière de son activité.

Ces remarques mènent au second chantier, l'histoire de l'espace parisien. Il s'agit cette fois d'un domaine ancien, classique, qui n'a cessé de se renouveler. L'histoire politique et administrative de la capitale, celle de sa composition sociale, de sa culture ou de son paysage urbain font l'objet d'une abondante bibliographie et ont été synthétisées dans des ouvrages collectifs de référence¹⁹. Les recherches se poursuivent par ailleurs, qu'il s'agisse d'étudier son poids à l'échelle européenne, d'observer les visages pluriels de la population, les migrations qui la composent, mais aussi ses représentations sociales, ses rythmes ou son vécu²⁰... La liste n'est pas exhaustive : laboratoire privilégié de tous les types d'études, Paris semble tout à la fois se dilater et se morceler sous le poids des regards.

Dans ce foisonnant chantier, l'intérêt du présent travail peut paraître plus mince. Il tient d'abord à ce que le cadre spatial n'y est pas artificiel ou neutre, mais bien un élément à part entière de l'analyse. Pour comprendre comment la préfecture organise son espace, il faut en effet s'intéresser au « Paris de la préfecture de Police », c'est-à-dire voir la manière dont elle prend en charge la capitale, mais aussi s'intéresser aux limites de son ressort, aux frontières qui séparent Paris *intra muros* de sa banlieue ou celles qui partagent les quartiers de police. Se dessine là une définition policière de la ville qui recoupe mal les autres frontières administratives. Loin d'être négligeables, de tels décalages, au croisement des conceptions administratives et de l'organisation de la vie urbaine constituent bien une dimension à part entière de la ville²¹. La question principale est cependant de savoir quel « Paris » se donne à voir dans ces limites d'action : espace politique, siège du gouvernement et lieu des révolutions, espace de sociabilité et d'occupation de la rue, espace social aux contours contrastés, espace sensible des sons et des odeurs, espace matériel des rues et des bâtiments, espace imaginaire de la grande ville et de la « modernité ». Notre étude amène ainsi à interroger à nouveau, depuis cette relation, ce qu'est

19 Voir G. Duby, et M. Agulhon, *Histoire de la France urbaine*, t. IV, *La Ville de l'âge industriel*, Paris, Seuil, 1980, p. 72-155, ou encore les nombreux volumes de la série de la *Nouvelle Histoire de Paris*.

20 C. Charle, D. Roche (dir.), *Capitales culturelles, capitales symboliques, Paris et les expériences européennes XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002 ; J.-L. Robert, D. Tartakowsky, *Paris le peuple, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999 ; J.-C. Farcy, A. Faure, *La Mobilité d'une génération de Français. Recherche sur les migrations et les déménagements vers et dans Paris à la fin du XIX^e siècle*, Paris, INED, cahier 151, 2003 ; K. Stierle, *La Capitale des signes. Paris et son discours au XIX^e siècle*, Paris, MSH, 2001 ; S. Delattre, *Les Douze Heures noires, la nuit à Paris au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 2005 ; J. El Gammal, *Parcourir Paris du Second Empire à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001.

21 Le constat est dressé par P. Saunier : « Quelques éléments sur l'étude du quartier en histoire urbaine », *RHMC*, 1993.

l'« espace parisien » : à la fois cohérent et pluriel, matériel et représenté, conçu et vécu, soumis à des évolutions propres comme à des pulsations externes. Elle reprend certaines propositions venues de plusieurs sciences sociales (géographie, anthropologie, sociologie) qui invitent à ne pas se contenter d'une définition « figée » des cadres spatiaux, mais à les considérer comme une construction complexe aux assises plurielles²². Il ne s'agit donc pas de mieux connaître Paris ou d'en proposer une image plus « vraie », mais de voir quels aspects se dégagent dans cette confrontation et comment ils évoluent. Il est alors possible, au cœur des mille plateaux spatiaux et temporels qui composent maladroitement « Paris », d'en discerner certaines spécificités comme les dynamiques plus amples qui la traversent.

Il convient dans ce but d'interroger ce qui se noue concrètement dans cette relation. Le regard se déplace vers un horizon plus large, le troisième chantier, celui d'une histoire sociale et culturelle de l'ordre public au XIX^e siècle. L'appellation « sociale et culturelle » vaut surtout par l'ouverture suggérée du questionnement²³. L'idée, suivant des propositions déjà anciennes émises par Roger Chartier, est de partir d'une analyse des objets eux-mêmes, pour aborder les découpages sociaux en usage, les représentations du monde qui les ordonnent et la dynamique des relations sociales dans laquelle ils sont pris. Il s'agit, en gros, d'agripper la singularité de cet objet – ici, la relation – dans sa tension avec un univers social et culturel spécifique, pour les étudier l'un comme l'autre.

Sans entrer dans les détails d'une histoire complexe, cette démarche s'inscrit dans un déplacement plus large du questionnaire qui, de manière lente, a marqué la plupart des sciences humaines, voire des sciences dites « dures²⁴ ». Elle s'est traduite, notamment en histoire, par le renoncement à une approche « scientiste » (quoique le terme soit trop fort) et globalisante des sociétés, à partir de découpages préétablis, pour une démarche qui réévalue le rôle des acteurs, des échelles d'analyse, des rapports entre les représentations collectives et le

22 Voir le « tournant géographique » évoqué par Marcel Gauchet dans le numéro spécial du *Débat*, intitulé « Nouvelles géographies » (Paris, n° 92, nov.-déc. 1996, p. 42.) Pour la géographie, voir notamment A. Frémont, *La Région, espace vécu*, Paris, PUF, 1976 ; et J. Lévy, M. Lussault (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Paris, Belin, 2000. Pour l'histoire, voir le rappel de Daniel Roche « L'espace et les historiens », communication au colloque *Les Espaces de l'homme*, Collège de France, 14 et 15 octobre 2003. Mais ce changement de perspective, tôt évoqué, s'est affirmé depuis une dizaine d'années. M. Garden, *Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1970 ; J. Revel, B. Lepetit, *Jeux d'échelles, de la micro-histoire à l'expérience*, Paris, Seuil, 1996.

23 R. Chartier, « Le monde comme représentation », *Annales ESC*, n° 6, 1989, p. 1505-1520.

24 Même si le terme de « paradigme » est discutable, voir M. Gauchet, « Changement de paradigme en sciences sociales ? », *Le Débat*, n° 50, mai-août 1988. Pour la sociologie, voir le bilan de Ph. Corcuff, *Les Nouvelles Sociologies*, Paris A. Colin, 2004 ; pour l'anthropologie l'introduction de M. Augé, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Paris, Aubier, 2004. Est-ce vraiment un hasard si, au même moment, les sciences dites « dures » connaissent des secousses semblables ? En 1987, *La Théorie du chaos* de James Gleick rendait visible le glissement d'une science à rationalité absolue à une science à rationalité limitée qui s'affirmait depuis une dizaine d'années.

monde social²⁵. En dépit des nombreux appels d'intention, elle n'a pas acquis de véritable cohérence ou de visibilité. Cela tient aux refus qu'elle a suscités, mais aussi au fait qu'elle ait été utilisée de diverses manières, selon des traditions, des besoins et des questionnements propres (suivant les projets d'une histoire « culturelle », « sociale » ou « politique »), produisant un paysage historiographique à l'étiquetage difficile. La démarche a donné lieu, pour un large XIX^e siècle, à des travaux importants sur la guerre, le crime, les déviances, le genre, les groupes sociaux ou les sensibilités. En portant sur un agent incarnant au contact direct des Parisiens une institution aux enjeux intenses, la présente recherche permet d'aborder concrètement les liens et décalages entre les représentations sociales, les pratiques et les institutions. Surtout, la plupart des travaux signalés ont eu tendance à s'inscrire dans le registre de l'extra-ordinaire ou du dramatique, avec des résultats très riches. Dans le cas du policier en tenue, personnage banal de la vie urbaine, il s'agit au contraire de faire une histoire relationnelle et compréhensive de l'« endroit du décor », un endroit du décor qui n'apparaît ni vide, ni inerte et qui se constitue progressivement comme tel. L'objectif est donc l'étude de la mise en place d'un ordre urbain quotidien – sachant qu'il faudra se demander de quel « ordre » et de quel « quotidien » il s'agit²⁶.

Documentation

Cette approche pose avec une particulière acuité la question des moyens d'accès : il est en effet impossible d'aborder l'ensemble des éléments en jeu et il faut trouver des angles qui permettent de les appréhender de l'intérieur, avec pertinence. Le problème est redoublé pour notre période par les lacunes des archives : les incendies communards et les logiques postérieures de conservation ont produit d'importants déséquilibres documentaires. Trois orientations ont donc été privilégiées en fonction de leur pertinence, de la disponibilité des sources et de la richesse interprétative.

La première concerne l'étude des représentations sociales, à vrai dire inévitable pour une police visible et offerte au public. Le terme a donné lieu à des significations diverses ou controversées et appelle quelques clarifications. Nous entendons par là l'étude de la manière dont un groupe social, de taille variable, perçoit l'objet de la représentation, et ainsi se l'approprie : il donne alors à voir

25 Considérant, au-delà des oppositions constantes, les déplacements opérés et ces échanges entre les histoires sociales et culturelles, Dominique Kalifa propose de parler plus simplement d'« histoire sociale » pour désigner cette manière de faire commune : D. Kalifa, « L'histoire culturelle contre l'histoire sociale ? », in L. Martin, S. Venayre (dir.), *L'Histoire culturelle du contemporain*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2005, p. 75-85.

26 L'absence plus générale de travaux sur cette question a été soulignée dans J.-C. Farcy, *Histoire de la justice française de la Révolution à nos jours, trois décennies de recherches*, Paris, PUF, 2001.

des traits qui lui sont propres et, par cette appropriation, agit sur cet objet²⁷. Les acceptions du terme restent plurielles, depuis les représentations matérielles jusqu'aux systèmes d'appréhension du monde social, deux dimensions que nous abordons. Mais nous ont ici intéressé surtout les discours sociaux les plus partagés sur ces policiers. Leur étude n'a rien d'évident et varie selon les périodes considérées. L'« ère médiatique » du XIX^e siècle propose cependant un cadre intéressant. Des supports variés sont en effet produits en un nombre croissant d'exemplaires et touchent un public de plus en plus vaste²⁸. Le public parisien est particulièrement concerné : même si leur audience est nationale, la plupart des journaux sont réalisés à Paris, cette proximité facilitant l'impression de partage des thèmes et des références. La population de la capitale est de plus tôt alphabétisée, et le prix des nouveaux produits culturels permet à une fraction toujours plus vaste d'y accéder²⁹. Surtout, le mouvement se fait dans le cadre d'un nouveau rapport à l'écriture médiatique, dans lequel les auteurs les plus lus s'adressent au plus grand nombre et cherchent explicitement à fixer les références les plus partagées. Ces textes et ces images sont de leur côté à peu près reçus comme tels par le public. Non que les lecteurs les intériorisent sans distance, ni qu'ils ne se les réapproprient pas³⁰, mais il existe alors une manière spécifique de lire que les historiens commencent à exhumer³¹. Ce jeu de miroir complexe construit ainsi, au milieu du XIX^e siècle, des discours communs, au sens propre, qui servent au moins de référence partagée.

Les médias de grande diffusion constituent une voie d'accès privilégiée. Afin de saisir la diversité des positions politiques sur la police, une revue de presse a été effectuée à des dates clés tout au long de la période. Nous nous sommes ensuite penché sur les formes discursives caractéristiques de « l'ère médiatique », tels les faits divers, qui connaissent un grand essor dans les années 1860. Cette mise en récit d'une réalité quotidienne, on le sait, joue d'un fort effet de réel tout en se montrant très sensible aux angoisses et aux espoirs du temps, ce qui les conforte en retour. Ont été étudiés ceux du plus grand quotidien du XIX^e siècle,

27 Voir D. Jodelet, *Les Représentations sociales*, Paris, coll. « Sociologie d'aujourd'hui », PUF, 1989. Pour une présentation plus historique de ces questions, R. Chartier, « Le monde comme représentation », *loc. cit.* ; A. Boureau, « Pour une histoire restreinte des mentalités », *Annales HSS*, n° 6, déc-nov 1989, p. 1491-1504.

28 Voir D. Kalifa, *La Culture de masse en France*, Paris, La Découverte, 2001 ; R. Chartier, H.-J. Martin, *Histoire de l'édition française*, t. IV, *Le temps des éditeurs, du romantisme à la Belle Époque*, Paris, Promodis, 1985 ; J.-Y. Mollier, P. Sorel, « L'histoire de l'édition, du livre et de la lecture en France aux XIX^e et XX^e siècles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 126-127, 1999, p. 39-59.

29 L. Girard, *Nouvelle Histoire de Paris, 1848-1870*, Paris, Hachette, 1981.

30 Sur cette attention aux réappropriations, cf. R. Chartier, *Au bord de la falaise, l'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, 1998.

31 J. Lyon-Caen, *La Lecture et la vie. Les usages du roman au temps de Balzac*, Paris, Taillandier, 2006 ; A.-M. Thiesse, *Le Roman du quotidien : lecteurs et lectures populaires à la Belle Époque*, Paris, Seuil, coll. « Points/Histoire », 2000.

*Le Petit Journal*³², selon un échantillonnage permettant d'en saisir les variations sur toute la période. L'analyse a été complétée par l'examen des faits divers des autres journaux. Les romans de grande diffusion qui émergent dans les années 1840 ont également été consultés³³. Publiés dans les rez-de-chaussée des journaux, puis dans des éditions à bon marché, ils répondent aussi à des impératifs éditoriaux et économiques précis, tout en cherchant à capter et à donner forme aux perceptions du temps. À partir des listes des romans les plus lus établies par les historiens, nous avons consulté les cycles feuilletonnesques des romans criminels, judiciaires et policiers (*Rocambole*, *Les Habits noirs*, *Arsène Lupin...*), plus à même de présenter les agents. Puis pour éviter de saisir des formes de dramatisation trop spécifiques, nous avons lu, parmi les ensembles les plus diffusés du temps, des « romans de la victime » et des romans destinés à un public plus jeune, ainsi que des œuvres considérées après coup comme plus « littéraires ». La base Frantext de la BNF a permis de compléter ou de conforter certaines analyses. La littérature panoramique des « physiologies » et tableaux de Paris, ainsi que les guides de voyages ont été étudiés de la même manière. Les représentations figurées, nécessaires en ce siècle de l'image (caricatures, illustrations de roman, puis cartes postales et publicités à partir des années 1880) ont enfin fait l'objet de semblables échantillonnages et précautions d'analyse.

Ces médias ne sont bien sûr pas des supports neutres. Pèsent à chaque fois les régimes de censure, les contraintes techniques et économiques de production, les politiques des maisons d'édition, ainsi que les positions et les choix personnels des auteurs. La méthode a consisté à étudier chacun de ces textes ou images à partir de leur usage, en intégrant les diverses dynamiques en jeu. On pouvait alors dégager, par croisement, des discours communs sur la police en tenue. Ce travail ne fonctionne pas toujours, mais ce fut le cas ici³⁴. En tenant compte des conditions de production et de diffusion, il devenait ainsi possible de saisir, au-delà des points de vue politiques et éditoriaux, des définitions sociales de cette forme policière, ainsi que leur évolution. L'importance de ces discours sociaux paraît évidemment d'autant plus nettement lorsqu'ils pèsent sur les politiques institutionnelles ou s'expriment jusque dans les pratiques les plus ordinaires.

32 Il passe de 83 000 exemplaires en 1863 à 259 000 en 1865 et 340 000 en 1869. Cela fait alors deux fois plus de tirages que tous les quotidiens de presse parisienne réunis (C. Bellanger *et al.*, *Histoire générale de la presse française*, t. II, 1815-1870, Paris, PUF, 1969).

33 Sur cette approche, voir D. Kalifa, « Usages du faux. Faits divers et roman criminel au XIX^e siècle », *Annales HSS*, n° 6, nov.-déc. 1999, p. 1345-1362.

34 Ce croisement n'a en effet rien d'évident ni de mécanique : en fonction des sujets traités, les discours peuvent se révéler hermétiques les uns aux autres (pour la prison, voir par exemple D. Kalifa, « Prisons à treize sous. Représentations de l'enfermement et imprimés de masse à la fin du XIX^e siècle », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 20/21, 2000). Cela n'a pas été le cas pour la police en tenue parisienne.

La deuxième orientation s'est intéressée aux confrontations et échanges ordinaires, qui constituent à l'évidence l'essentiel de l'activité de cette police. Ont été mobilisés pour cela des documents désormais classiques des historiens, les archives policières et judiciaires³⁵, dans lesquels les agents étaient souvent présents, comme acteurs ou témoins. Les massifs documentaires, très affectés par le déséquilibre signalé, rendaient difficile une exploitation quantitative. Cela dit, ne nous intéressait pas tant l'évaluation de l'activité policière que l'analyse de ce qui se joue dans ces relations ordinaires. Les différents ensembles disponibles (carnets de rapports, répertoires de commissariat, dossiers de procédures des tribunaux correctionnels, dossiers des cours d'assises) ont été étudiés sans sélection *a priori* suivant des coups de sonde systématiques. Plus d'un millier d'affaires et de situations, mineures ou importantes, ont ainsi pu être exhumées.

On connaît les dangers de ces documents. Les récits sont en général rédigés par un policier, qui tend à justifier son action, et les différentes versions proposées par les protagonistes sont souvent orientées en vue de la résolution judiciaire de l'affaire. Pour bien des historiens, ils disent plus de l'activité institutionnelle que de ce qui se passe dans la rue. Cela en fait déjà des documents intéressants, mais ils sont plus riches que cela. Les informations diffèrent selon leur place dans la chaîne judiciaire : les carnets de rapports des agents donnent beaucoup d'informations non retenues ensuite par les supérieurs, mais seul le policier y a la parole, quand les dossiers de procédures en assises concernent des affaires qui ont fait l'objet de plusieurs tris, mais on y voit les prévenus et témoins s'exprimer. De plus, les documents débordent souvent l'affaire et donnent à voir d'autres histoires, hors champs, dans lesquelles apparaissent des routines qui resteraient invisibles sans cela, ou des aspects de la vie privée des agents. Il faut enfin considérer ces documents comme des lieux de tension, entre l'événement qui a eu lieu, le policier qui écrit, l'institution qui impose des formulations, la personne arrêtée ou le témoin dont les propos, même déformés, doivent être restitués. L'attention aux écarts de formulations, aux données extérieures à l'affaire ou le croisement des versions, lorsqu'il est possible, autorise une analyse au « ras du sol » permettant de décrypter les jeux d'influences qui se nouent lors des rencontres quotidiennes, dans une longue durée.

La troisième orientation, mais non la moins importante, concerne l'organisation du service, la définition de ses missions, les modes de structuration

35 La meilleure démonstration de la richesse de ces documents est celle d'A. Farge, *Vivre dans la rue à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1979. Pour le XIX^e siècle, voir J.-G. Petit, F. Chauvaud (dir.), *L'Histoire contemporaine et l'usage des archives judiciaires*, hors-série n° 2, *Histoire et archives*, Paris, Honoré Champion éditeur, 1998 ; J.-C. Farcy, *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires 1800-1958*, Paris, CNRS, 1992. Longtemps peu exploité pour le XIX^e siècle, de récents travaux ont montré toute la richesse de cette approche : F. Ploux, *Guerres paysannes en Quercy. Violences, conciliations et répression pénale dans les campagnes du Lot (1810-1860)*, Paris, Boutique de l'Histoire, 2002 ; A.-M. Sohn, *Chrysalides. Femmes dans la vie privée (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996.

du corps et les politiques internes et externes de l'institution policière. Cela implique d'étudier les budgets de la préfecture, la production normative (lois, règlements, manuels de police), les documents relatifs à la vie du corps (circulaires, description des effectifs et des organisations, sanctions, récompenses, formation et carrières) et les lettres assurant les relations avec les autres institutions (ministère de l'Intérieur, préfecture de la Seine, conseil municipal, mais aussi, on le verra, la presse). Pour cela, il existe les dossiers conservés aux archives de Paris, aux Archives nationales et surtout à la préfecture de Police. Il est vite apparu que la base de classement de ces derniers, les plus importants, avait été mise en place en 1896 : la mise en ordre de nos archives devenait objet d'étude. Cette origine explique aussi que les cartons contiennent beaucoup de coupures de presse et des documents épars, imposant de constants recouplements. L'enquête a réservé quelques surprises, tantôt mauvaises (les chiffres des effectifs n'étant jamais les mêmes), tantôt bonnes (la découverte d'un fonds « Victimes du devoir » qui a pu faire l'objet d'une analyse à part entière). En dépit de ces particularités, il a été possible de saisir les cadres du service et les politiques préfectorales, de manière globale comme dans leur fonctionnement.

Le rôle de l'État central et les répressions policières étant mieux connus, nous nous sommes servi à ce sujet de l'abondante bibliographie disponible, complétée çà et là suivant les besoins. L'analyse sociologique du corps a été plus difficile : les dossiers du personnel de la préfecture de Police ne sont pas conservés et les archives de l'état civil sont lacunaires sur la période. Plus fragile, l'analyse a cependant pu être menée à partir des autres sources, judiciaires et préfectorales notamment, par croisements de corpus partiels. En tenant compte de leurs limites, ces différentes orientations documentaires ont donc pu se nourrir les unes les autres. En tâchant non de les juxtaposer, mais bien de les articuler, il a été possible, avec la prudence nécessaire, de pénétrer un peu l'écheveau des relations entre les policiers visibles et les Parisiens.

Deux périodes se dégagent alors. De 1854 à 1880, la nouvelle police en tenue se met en place et s'insère lentement dans la capitale. Ce faisant elle se modifie, s'adapte et renforce du même coup les transformations du rapport à la ville. Son ancrage est tel qu'elle traverse sans trop de problèmes le changement de régime. Le basculement vers la période suivante, lent, procédant par petites touches, s'opère dans les années 1880-1914. S'observe un moment de clarification de la relation entre les policiers en tenue et les Parisiens. En écho aux évolutions politiques, sociales et culturelles plus amples qui traversent alors la capitale (mais aussi la société française), les attentes, les fonctions et les politiques d'accompagnement se stabilisent. Sans que cessent les oppositions ou les contradictions, un nouvel ordre public urbain se met en place, qualifié de « républicain », mais en fait inscrit dans un temps plus long du XIX^e siècle.